



Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025

**S'engager collectivement pour une société
sans intimidation**

BILAN FINAL

Coordination et rédaction

Direction des politiques et de la lutte contre l'intimidation
Sous-ministériat des politiques et des programmes

Collaboration :

Ministères et organismes membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation :

- Ministère de la Famille;
- Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- Ministère de l'Éducation;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère de la Justice;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Secrétariat aux aînés;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère du Travail;
- Office des personnes handicapées du Québec;
- Protecteur national de l'élève;
- Secrétariat à la condition féminine;
- Secrétariat à la jeunesse;
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Pour information :

Centre des relations avec la clientèle
Direction générale des opérations régionales
Ministère de la Famille
600, rue Fullum, 5^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7
Téléphone sans frais : 1 855 336-8568

© Gouvernement du Québec
Ministère de la Famille

ISBN 978-2-555-03229-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Table des matières

Liste des tableaux	4
Liste des sigles	5
Introduction	7
Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025	7
Raison d'être et contexte	8
Objectifs	9
Partenaires, bénéficiaires et clientèles impliqués	10
Intrants	12
Mesures et extrants	13
Coordination et évaluation du Plan d'action concerté 2020-2025	31
Bilan financier	33
Conclusion	37
Annexe – Liste des organismes bénéficiaires du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation	38
Bibliographie	40

Liste des tableaux

Tableau I – Activités et extraits du Plan d’action concerté pour prévenir et contrer l’intimidation et la cyberintimidation 2020-2025	15
Tableau II – Bilan financier du Plan d’action concerté pour prévenir et contrer l’intimidation et la cyberintimidation 2020-2025	35

Liste des sigles

ASR-CVI	Agent de soutien régional au dossier climat scolaire, violence et intimidation
AQDR	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
AQAIRS	Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives
AQLM	Association québécoise du loisir municipal
AQLP	Association québécoise du loisir public
ARAQ	Association des responsables aquatiques du Québec
BLCHT	Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie
CS	Commission scolaire
CSS	Centre de service scolaire
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CR-DSPG	Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité de genres
CQL	Conseil québécois du loisir
CCQ	<i>Culture et citoyenneté québécoise</i>
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
ENPQ	École nationale de police du Québec
EQRS	<i>Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté</i>
FEEPEQ	Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LGBTQ+	Lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queer et autres
MO	Ministères et organismes
MEQ	Ministère de l’Éducation
MES	Ministère de l’Enseignement supérieur
MIFI	Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration
MFA	Ministère de la Famille
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MO	Ministères et organismes
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
RSEQ	Réseau du sport étudiant du Québec
RLSQ	Regroupement Loisir et Sport du Québec
RQOH	Réseau québécois des OSBL d’habitation
RQRA	Regroupement québécois des résidences pour aînés
SCG	Secrétariat à la communication gouvernementale
SCF	Secrétariat à la condition féminine

SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SA	Secrétariat aux aînés
SRPNI	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit
SQ	Sûreté du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal

Introduction

Le présent document brosse le bilan final du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025, intitulé *S'engager collectivement pour une société sans intimidation* (Plan d'action concerté 2020-2025), qui couvre les années financières 2020-2021 à 2024-2025.

Il répond à l'obligation mentionnée par le Conseil du trésor dans sa décision numéro 223427 du 12 janvier 2021 concernant le Plan d'action concerté 2020-2025, qui précise qu'un bilan final du Plan d'action doit être déposé par le ministère de la Famille (Ministère) préalablement à toute demande de renouvellement de plan d'action.

Cette décision a été revue le 30 août 2021 par le Conseil du trésor, qui exigeait un rapport d'évaluation du Plan d'action concerté 2020-2025 au lieu d'un bilan final. Cette exigence a toutefois été supprimée en 2023, lorsque le Secrétariat du Conseil du trésor a pris la décision de procéder à des allègements en matière d'évaluation de programme, notamment pour les interventions interministérielles.

Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025

Lancé le 23 février 2021, le Plan d'action concerté 2020-2025 fait suite au premier Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée* (Plan d'action concerté 2015-2018), lequel avait été prolongé en 2018-2019 et en 2019-2020.

À l'instar du Plan d'action 2015-2018, il est le fruit de la collaboration de tous les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et résulte de la concertation des ministères et organismes (MO) gouvernementaux membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation.

S'appuyant sur la vision d'un Québec dans lequel l'intimidation n'est plus acceptée et où les comportements bienveillants sont valorisés, le Plan d'action concerté 2020-2025 comporte 26 mesures, soit :

- 2 mesures centrales par leur caractère structurant et leur rôle novateur en matière de diffusion et d'acquisition des connaissances;
- 23 mesures regroupées selon 3 orientations :
 - intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation;
 - assurer un climat sain, sécuritaire et positif pour l'ensemble des jeunes;
 - accroître les initiatives pour les personnes en contexte de vulnérabilité;
- 1 mesure destinée aux milieux autochtones.

Raison d'être et contexte

Depuis mai 2014, le Ministère est responsable de coordonner l'action gouvernementale en vue de prévenir et de contrer l'intimidation. Le Forum sur la lutte contre l'intimidation, tenu le 2 octobre 2014, a mis en évidence la préoccupation particulière de la population à l'égard de l'intimidation et de la cyberintimidation, considérant les conséquences importantes qui peuvent en découler, tant pour les personnes qui en sont victimes que pour leur entourage.

Ainsi, conformément à sa mission, le Ministère a lancé, le 18 novembre 2015, le Plan d'action concerté 2015-2018, qui a permis de réaliser plusieurs actions gouvernementales. Après sa mise en œuvre, la vaste consultation publique menée à l'automne 2019 et l'hiver 2020¹ en vue de l'élaboration du Plan d'action 2020-2025, a démontré que des actions concrètes devaient encore être menées pour favoriser l'adoption d'attitudes et de rapports sociaux civiques, inclusifs et égalitaires, autant dans le monde réel que dans le cyberspace.

Plusieurs recommandations ont alors été proposées, notamment :

- aborder la problématique de l'intimidation sous l'angle de la prévention, par une approche éducative et non moralisatrice;
- encourager la population à adopter des comportements bienveillants et empreints d'ouverture à la richesse de la diversité dans notre société;
- enseigner l'utilisation responsable des médias et des réseaux sociaux en raison de leur présence constante dans le quotidien de la population;
- présenter, en un seul endroit, de l'information sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation (par exemple : données de recherche, contenu interactif, vidéos) ainsi que des outils pouvant orienter les pratiques de prévention et d'intervention auprès des différentes clientèles;
- faciliter les échanges entre les intervenants et intervenantes ainsi que l'orientation vers des ressources d'aide pour assurer un suivi approprié auprès des personnes qui sont victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

Objectifs

Le Plan d'action concerté 2020-2025 poursuivait les quatre objectifs généraux suivants :

Objectif 1 : Sensibiliser la population et promouvoir des comportements positifs pour prévenir et contrer l'intimidation

Pour prévenir l'intimidation, cet objectif visait à sensibiliser les jeunes et les moins jeunes au phénomène, à ses causes et à ses conséquences. Il soutenait l'idée qu'une meilleure compréhension collective favoriserait une conduite citoyenne plus responsable et un climat positif au sein de la communauté. En ce sens, il prévoyait des actions pour soutenir chaque personne et lui fournir les outils pour adopter des comportements prosociaux. Cet objectif misait également sur la reconnaissance des actions exemplaires des individus pour inciter l'ensemble des acteurs et actrices à s'engager dans la lutte contre l'intimidation.

Objectif 2 : Intervenir auprès des personnes qui sont victimes, témoins ou auteures d'actes d'intimidation

Toute personne touchée par un acte d'intimidation, qu'elle soit victime, témoin ou auteure de cet acte, a droit à un soutien et à une intervention personnalisés. Dans ce contexte, cet objectif prévoyait de faciliter l'accès aux différentes ressources d'aide et de faire connaître l'offre de services existante pour mieux répondre aux besoins des différentes clientèles. Il soutenait l'idée qu'une intervention éducative et positive basée sur une approche non moralisatrice permet d'aider les individus à faire face à des situations inadéquates. Aussi, cet objectif cherchait à faciliter une prise en charge rapide de situations particulières, dont celles qui sont liées aux demandes répétées d'images à caractère intime.

Objectif 3 : Soutenir l'action et l'innovation dans les différents milieux

Cet objectif visait à inciter la participation de différents groupes à l'élaboration de pratiques novatrices et à proposer des interventions aux besoins réels des milieux. Il considérait que la création de conditions favorables à l'épanouissement et à la sécurité des communautés doit être partagée entre les instances gouvernementales, les organismes ainsi que la population. Pour y parvenir, il prévoyait entre autres un soutien financier à la mise en place de projets touchant diverses clientèles.

Objectif 4 : Améliorer les connaissances et favoriser le transfert de pratiques novatrices

Cet objectif soutenait l'idée que l'amélioration des connaissances pour prévenir et contrer l'intimidation repose notamment sur la recherche. En ce sens, il prévoyait brosser un portrait statistique global du phénomène et définir les réalités et les enjeux des différentes clientèles. Il visait aussi le partage d'initiatives réussies et l'échange d'expertise entre les différents milieux pour mobiliser la communauté dans la lutte contre l'intimidation.

Partenaires, bénéficiaires et clientèles impliqués

La mise en œuvre des 26 mesures du Plan d'action concerté 2020-2025 a été coordonnée par le Ministère, qui était responsable de la mise en œuvre des mesures 1, 2, 17, 18, 20 et 25. Les 20 autres mesures qui composaient le Plan d'action ont été réalisées par les **partenaires gouvernementaux** suivants :

- l'Office des personnes handicapées du Québec (mesure 22);
- le ministère de l'Éducation (mesures 5, 7 à 16 et 26);
- le ministère de l'Enseignement supérieur (mesures 5 et 26);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat aux aînés (mesures 6, 19 et 21);
- le ministère de la Sécurité publique et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (mesure 3);
- le Secrétariat à la condition féminine et le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie (mesures 4, 23 et 24).

Plusieurs **bénéficiaires** ont également participé activement à la réalisation du Plan, tels que :

- Co-Savoir, pour la réalisation du répertoire [Cyberintimidation.info](https://cyberintimidation.info) visant les femmes (mesure 4);
- Éducaloi, pour la mise en ligne d'une [formation vidéo](#) pour prévenir les situations de partage d'images à caractère sexuel chez les 11 à 24-ans (mesure 5);
- L'Anonyme U.I.M., pour la modération et l'animation de la plateforme d'échange de pratiques sur l'intimidation [La Fourmilière](#) (mesure 1);
- l'Institut de la statistique du Québec, pour la réalisation de l'[Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté](#) (EQRS) 2022 (mesure 2);
- l'Institut national de santé publique du Québec, pour sa recherche documentaire sur les conséquences et les mesures de prévention de la cyberintimidation auprès des personnes aînées, ainsi que pour l'actualisation de la [Trousse média](#) (mesures 6 et 25);
- la Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres de l'Université du Québec à Montréal, pour son projet de recherche [L'intimidation vécue par les personnes LGBTQ+ au Québec](#) (mesure 23);
- la Ville de Trois-Rivières, pour la bonification et la diffusion du [site Web de la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation](#) (mesure 1);
- le Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville, pour le déploiement du jeu interactif [La P'tite vie en résidence](#) (mesure 21);

- les 63 organismes à but non lucratif financés dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation (mesure 18), répertoriés en annexe;
- les agentes et agents de soutien régionaux au dossier climat scolaire, violence et intimidation (ASR-CVI), pour leur déploiement dans les différentes régions du Québec (mesure 12);
- les ambassadrices et les ambassadeurs de l'esprit sportif, qui ont offert des conférences dans les différents réseaux scolaires et sportifs sur les valeurs positives du sport, ainsi que le Regroupement Loisir et Sport du Québec pour l'opérationnalisation de l'officier indépendant des plaintes (mesure 15);
- les écoles des communautés en territoires non conventionnées et les pôles régionaux d'enseignement supérieur, pour la réalisation d'initiatives auprès des élèves et des étudiants autochtones (mesure 26);
- les fédérations sportives et les organismes nationaux de loisir reconnus dans le cadre des programmes de reconnaissance et ayant adhéré à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir (mesure 14).

Les **clientèles rejointes** par les différentes actions réalisées dans le cadre du Plan d'action sont multiples. Parmi elles, on compte notamment :

- la communauté scientifique;
- la population adulte;
- le personnel scolaire;
- les élèves et les étudiantes et étudiants autochtones;
- les élèves et les étudiantes et étudiants;
- les femmes;
- les intervenantes et intervenants travaillant auprès de clientèles touchées par des situations d'intimidation ou de cyberintimidation;
- les jeunes;
- les organisations à but non lucratif;
- les parents;
- les personnes âgées;
- les personnes de la diversité sexuelle et de genre;
- les personnes en situation de handicap;

- les personnes pratiquant des activités sportives et de loisir;
- les personnes victimes, témoins et auteurs d'intimidation ou de cyberintimidation.

Globalement, le Plan d'action concerté 2020-2025 a rejoint la population en général à travers la diffusion de plusieurs outils à large audience.

Intrants

La réalisation du Plan d'action concerté 2020-2025 a mobilisé la collaboration de plusieurs personnes. Outre l'équipe du Ministère dédiée à la lutte contre l'intimidation, composée de 2,8 ressources en équivalent temps complet, les MO suivants, en tant que membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation, ont désigné un professionnel pour participer aux travaux :

- Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- Ministère de l'Éducation;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère de la Justice;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Secrétariat aux aînés;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère du Travail;
- Office des personnes handicapées du Québec;
- Protecteur national de l'élève;
- Secrétariat à la condition féminine;
- Secrétariat à la jeunesse;
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Sur le plan des ressources financières, le Ministère a investi chaque année un montant de 3 M\$ dans la mise en œuvre du Plan. À ces ressources ont été ajoutés, lors du Budget 2020 2021, des investissements gouvernementaux additionnels de 5 M\$ sur cinq ans, à raison de 1 M\$ par année, visant à renforcer les actions de lutte contre l'intimidation. En plus de ces crédits, la contribution des MO à même leurs budgets,

à hauteur de 9,6 M\$, est venue s'ajouter, pour un investissement total de 29,6 M\$ sur cinq ans. Les investissements ont été répartis comme suit :

- 4,0 M\$ pour fournir des bases solides en matière de diffusion et d'acquisition des connaissances pour agir aujourd'hui et mieux intervenir demain (mesures centrales);
- 2,5 M\$ pour intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation (orientation 1);
- 11,4 M\$ pour assurer un climat sain, sécuritaire et positif pour l'ensemble des jeunes (orientation 2);
- 9,7 M\$ pour accroître les initiatives pour les personnes en contexte de vulnérabilité (orientation 3);
- 2,0 M\$ pour élaborer et soutenir des projets et des initiatives visant à prévenir et à contrer l'intimidation auprès des élèves, des étudiants et des étudiantes autochtones (mesure destinée aux milieux autochtones).

Mesures et extrants

De l'ensemble des 26 mesures composant le Plan d'action concerté 2020-2025, 22 ont été totalement réalisées et 4 l'ont été partiellement. Le tableau I décrit plus précisément les activités (mesures ou actions) et les extrants réalisés dans le cadre de sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, notons :

- la diffusion de la première enquête populationnelle sur l'intimidation et la cyberintimidation, intitulée [*Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté*](#) (EQRS);
- le déploiement provincial de la [méthode SEXTO](#), qui a permis de mettre en place un modèle d'intervention concertée entre les milieux policier, judiciaire et scolaire, et d'assurer une prise en charge rapide en cas de partage non consensuel d'images intimes en milieu scolaire;
- le lancement du répertoire [Cyberintimidation.info](#), qui comprend des tutoriels, des conseils et d'autres contenus utiles pour les femmes souhaitant reprendre le contrôle de leurs outils connectés et s'outiller face au cyberharcèlement;
- la diffusion en ligne d'une [formation vidéo](#) pour prévenir les situations de partage d'images à caractère sexuel chez les 11 à 24 ans;
- l'adhésion de toutes les fédérations sportives et de tous les organismes nationaux de loisir reconnus dans le cadre des programmes de reconnaissance à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir;

- la large diffusion de la campagne de sensibilisation « La cyberintimidation, ça passe pas », déclinée pour les clientèles jeunes et adultes, qui a fait partie du [Top 10 des meilleures campagnes publicitaires](#) du mois de mars 2022 du site Web Grenier;
- le financement de 65 projets visant à prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation;
- la diffusion du rapport de recherche [L'intimidation vécue par les personnes LGBTQ+ au Québec](#);
- la tenue d'activités visant à lutter contre l'intimidation et à favoriser un climat scolaire positif, sain et bienveillant dans un grand nombre d'écoles des communautés autochtones non conventionnées.

Tableau I – Activités et extraits du Plan d’action concerté pour prévenir et contrer l’intimidation et la cyberintimidation 2020-2025

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d’avancement au 31 mars 2025
Mesure centrale				
1. Adopter une stratégie de communication numérique dans le but de regrouper au même endroit de l’information sur l’intimidation et la cyberintimidation, de proposer des outils de prévention et d’intervention auprès de différentes clientèles ainsi que de faciliter les échanges entre les intervenants et intervenantes de même que l’orientation vers des ressources d’aide	MFA	Membres du Comité de travail interministériel sur l’intimidation	Comprenant divers volets, la mise en œuvre de cette mesure a permis d’atteindre les résultats suivants : - la publication, sur Québec.ca, de l’information relative à l’intimidation et à la cyberintimidation; - la mise en place, en octobre 2021, d’un comité d’experts responsable de valider des outils de prévention et d’intervention s’adressant à différentes clientèles; - la publication, sur Québec.ca, de 19 des 45 outils de prévention et d’intervention initialement visés. La rigueur exercée par le comité d’experts dans l’évaluation des outils proposés, combinée à la volonté d’éviter des dédoublements dans l’information, explique le nombre moins élevé d’outils diffusés; - la mise en place de la communauté d’échange de pratiques La Fourmilière, créée et animée par l’organisme L’Anonyme U.I.M. Cette plateforme vise à permettre aux intervenants et intervenantes d’échanger sur leurs expériences de travail, les enjeux rencontrés et les bonnes pratiques instaurées. L’Anonyme U.I.M. a d’abord été mandaté en mars 2022 pour l’animation d’une communauté d’échange de pratiques hébergée sur la plateforme gouvernementale de consultation publique. Après qu’il ait été constaté que la plateforme ne convenait pas pour cet usage, l’organisme a ensuite été mandaté en mars 2023 pour la création d’une plateforme à lancer en novembre 2023. Après avoir surmonté plusieurs enjeux informatiques, la communauté d’échange de pratiques a plutôt commencé ses activités le 25 septembre 2024. Au 31 mars 2025, cette communauté comptait 96 membres, alors que la cible était de 300. Le report de l’échéancier initial explique cet écart; - la mise en ligne, en novembre 2024, du nouveau site Web de la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation (Trousse). Rappelons que pour mieux outiller les jeunes qui font face à des gestes de cyberintimidation, le MFA a octroyé une subvention à la Ville de Trois-Rivières pour lui	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			permettre de bonifier sa trousse destinée aux élèves du secondaire et de créer la Petite Trousse Anti-Troll (Petite Trousse) à l'intention des élèves de la 4 ^e à la 6 ^e année. La Trousse comprend maintenant 8 capsules vidéo en français et 8 capsules vidéo en anglais qui s'adressent aux jeunes de 12 à 17 ans. La Petite Trousse se présente comme une section de la Trousse pour les jeunes de 8 à 11 ans. Elle propose 6 capsules vidéo en français et 6 capsules vidéo en anglais. L'objectif de création de matériel ou de capsules dans le cadre de cette mesure a donc été atteint.	
2. Réaliser un portrait statistique global de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec pour faire progresser les connaissances	MFA	ISQ	Dans l'objectif d'obtenir des données probantes sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation à l'échelle de la province, une enquête auprès de la population québécoise âgée de 12 ans et plus (21 845 personnes) a été menée par l'Institut de la statistique du Québec en 2022. L'échéancier pour cette mesure a été respecté. Les résultats de l'EQRS ont été diffusés le 18 janvier 2024 et sont accompagnés de deux pages HTML.	Réalisée
Orientation 1 – Intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation				
3. Soutenir la mise en place d'un modèle d'intervention concertée entre les milieux policier, judiciaire et scolaire en cas de cyberintimidation découlant d'incidents de partage non consensuel de photos intimes (SEXTO)	MSP	DPCP, MEQ, MJQ, SCF, ENPQ, Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, SQ, représentants et représentantes des services de police municipaux	Les différentes activités réalisées ont permis d'atteindre les principaux résultats suivants : ▪ modèle d'intervention SEXTO déployé dans les 17 régions administratives du Québec; ▪ formation en ligne offerte gratuitement aux partenaires policiers (532 policiers formés en 2024); ▪ traitement en 24 heures ou moins par le DPCP d'un cas de partage non consensuel d'images intimes. Les objectifs poursuivis par cette mesure ont été atteints par une réduction des délais d'intervention et par la minimisation des conséquences psychologiques et sociales du sextage, principalement sur les victimes.	Réalisée
4. Informer la population sur les conséquences de l'hostilité en ligne visant les femmes, notamment celles qui prennent la parole dans l'espace public, et sur les recours légaux possibles pour les victimes	SCF	Conseil du statut de la femme, MES, MJQ, MSP, DPCP	Appuyé par le SCF, le projet Un répertoire en ligne pour contrer l'hostilité en ligne visant les femmes, de Co-Savoir, a pris la forme d'une plateforme en ligne intitulée Cyberintimidation.info et lancée en décembre 2022. Le financement du projet s'est terminé en mai 2024, après trois années de mise en œuvre. La plateforme répertoriait alors 73 ressources permettant de s'informer et de s'outiller sur l'hostilité en ligne visant les femmes et adaptée à la réalité numérique du Québec.	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			D'autre part, le SCF, le MSP, le MFA et le MES ont financé l'initiative de sensibilisation à l'hostilité en ligne envers les femmes, lancée par l'Université Concordia « #StopLesCyberviolences (phase II) ». Cette initiative vise à sensibiliser les policiers et policières du Québec aux cyberviolences vécues par les femmes dans leurs activités en ligne, à informer les femmes des lois et des recours juridiques existants et à proposer aux policiers et policières des comportements adéquats à adopter auprès des personnes victimes. La capsule et l'aide-mémoire réalisés ont été rendus disponibles à l'ensemble des corps policiers en mars 2025. Un autre volet de cette initiative vise la sensibilisation à l'intention des travailleurs et des étudiants dans des secteurs d'emploi à forte prédominance masculine. Comme signataire de l'entente avec l'Université Concordia, le MSP est responsable d'assurer le suivi du développement de ce volet de l'initiative en vue d'un déploiement des contenus au courant de l'automne 2025.	
5. Prévenir les situations de demandes répétées et de partage non consensuel d'images à caractère sexuel ou intime chez les jeunes de 11 à 24 ans et intervenir de façon éthique dans ces situations	MEQ, MES	MSP, SAJ, SCF, MSSS, MJQ, DPCP	En collaboration avec Éducaloi, une formation vidéo a été développée à l'automne 2022 et un document de référence à l'intention du personnel des établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire a été partagé à l'hiver 2023. Ces outils avaient pour but de faire de la prévention et d'aider le personnel à intervenir de façon éthique et légale lors de situations de partage d'images à caractère sexuel chez les jeunes de 11 à 24 ans. Ils ont été accompagnés d'ateliers adaptés aux milieux scolaires et d'enseignement supérieur. Dans le réseau scolaire, 285 personnes ont participé à des ateliers pratiques. Du côté collégial et universitaire, 154 membres du personnel ont assisté à la formation en ligne, soit un peu moins que la cible souhaitée, fixée à 200. Dans le cadre de cette mesure, plusieurs initiatives régionales ont également été portées par les agents et agentes de soutien régional en climat scolaire, prévention de la violence et de l'intimidation (ASR-CVI) pour promouvoir les comportements sécuritaires. Le MES a aussi conclu une entente avec la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles de l'UQAM, qui a développé une formation en ligne portant sur les relations de pouvoir et s'adressant aux étudiants et étudiantes de chaque niveau d'enseignement supérieur. Ces formations ont été diffusées en août 2024.	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			Le MES a également contribué à financer l'initiative de sensibilisation à l'hostilité en ligne envers les femmes, lancée par l'Université Concordia « #StopLesCyberviolences (phase II) mentionnée précédemment.	
6. Étudier les facteurs de risque, de protection et de prévention pour mieux prévenir la cyberintimidation auprès des personnes âgées	MSSS	INSPQ	Une recherche documentaire effectuée dans la littérature scientifique et dans la littérature grise a révélé une absence de données sur l'ampleur, les facteurs de risque et de protection, les conséquences et les mesures de prévention de la cyberintimidation auprès des personnes âgées. Face à ce constat, deux outils de transfert de connaissances (une fiche synthèse et une infographie) portant sur la cyberintimidation envers les personnes de 50 ans et plus ont plutôt été élaborés et sont disponibles sur le site Web de l'INSPQ. La fiche synthèse s'adresse aux personnes professionnelles du réseau de la santé publique travaillant en vieillissement en santé ou auprès de la population de 50 ans et plus. L'infographie a été conçue à l'intention de la population adulte de 50 ans et plus. Les outils ont été diffusés auprès des partenaires du réseau de la santé publique et du milieu universitaire ainsi que sur les réseaux sociaux et dans l'infolettre Les Résonances de l'INSPQ.	Réalisée
Orientation 2 – Assurer un climat sain, sécuritaire et positif pour l'ensemble des jeunes				
7. Accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration de lignes directrices pour baliser les interventions et les responsabilités relatives à l'utilisation éthique du numérique	MEQ	MSP, MJQ	L'objectif initial était d'offrir au réseau scolaire, en juillet 2022, un document sur les balises de la netiquette dans le but d'encadrer les rôles et la responsabilité des intervenants dans le développement et l'utilisation éthique de l'univers numérique de même que les obligations professionnelles face aux situations de cyberintimidation, et ce, dans le respect des règles de droit. Toutefois, cette mesure a été réalisée par d'autres moyens : - Le service national du Réseau axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT) pour le développement de la personne a poursuivi la production et la diffusion de ressources à l'intention du personnel scolaire sur son site Web (citnum.ca) ainsi que sur le site écolouverte.ca. - Dans le cadre de l'événement Journée du numérique en éducation, des conférences et des ateliers ont été offerts au personnel scolaire ainsi qu'aux étudiantes et étudiants en	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			enseignement pour les sensibiliser à l'utilisation éthique du numérique. Ces conférences sont disponibles sur Québec.ca. - Le guide <i>L'utilisation pédagogique et éthique de l'intelligence artificielle (IA) générative</i>, destiné au personnel enseignant, a été déployé par le MEQ. Ce guide précise notamment les critères pour une utilisation pédagogique, éthique et légale de l'IA générative et est accessible sur Québec.ca. Ainsi, en éduquant à la responsabilité numérique, en encadrant les usages technologiques à l'école, en promouvant l'éthique et en encourageant la pensée critique et la vigilance, ce guide contribue à prévenir la cyberintimidation. De plus, différentes initiatives régionales portées par les ASR-CVI étaient en lien avec l'utilisation responsable du numérique en contexte scolaire. Par exemple : - animation d'ateliers pour les élèves, les parents et le personnel scolaire sur des thèmes comme l'éthique et les réseaux sociaux, la cyberintimidation et la cybersécurité, etc.; - rédaction de politiques sur l'utilisation des médias sociaux; - création de comités pour guider et orienter les actions touchant le numérique à l'école.	
8. Soutenir les apprentissages sur l'utilisation responsable des médias sociaux et des technologies chez les jeunes pour les amener à devenir des citoyens et citoyennes responsables à l'ère du numérique	MEQ	—	Cette mesure visait à accompagner le réseau scolaire dans le déploiement de la dimension « Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique » du Cadre de référence de la compétence numérique, en fournissant aux établissements des orientations sur les pratiques éducatives et les pratiques pédagogiques reconnues efficaces et efficientes. Cette mesure a été réalisée par différentes actions : - Le service national du RÉCIT pour le développement de la personne a mis en place un carrefour de ressources, une communauté de codéveloppement (nommée Café 14) et des groupes privés sur Facebook pour favoriser le partage d'informations. - Dans le cadre de la thématique annuelle 2021-2022, ayant pour titre « Mes compétences sociales et émotionnelles à l'ère du numérique », un document de soutien et un outil d'animation ont été diffusés en décembre 2021 dans le but de soutenir les membres du personnel scolaire, pour que ceux-ci puissent favoriser chez les jeunes l'appropriation et le transfert des apprentissages liés au	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			développement de ces compétences et à l'adoption d'une conduite responsable à l'ère du numérique. ▪ Dans le but de soutenir l'accompagnement offert au réseau, une collaboration entre le RÉCIT et les ASR-CVI permet à ces derniers de parfaire leur rôle d'accompagnateurs auprès du réseau, relativement à l'utilisation responsable du numérique et le développement d'outils. ▪ Depuis la rentrée 2024-2025, le programme d'études <i>Culture et citoyenneté québécoise</i> (CCQ) présente des contenus permettant de développer la pensée critique et de réfléchir aux enjeux éthiques reliés au numérique et aux nouvelles technologies.	
9. Soutenir le développement des compétences et de l'expertise du personnel scolaire en matière de relations saines et positives	MEQ	—	L'objectif de la mesure était que soient réalisées, avant juin 2025, des activités d'accompagnement permettant au personnel scolaire de développer ses compétences en climat scolaire, notamment en lien avec les compétences sociales et émotionnelles. ▪ Le symposium virtuel de la rentrée scolaire 2021-2022, intitulé <i>Ouvrons toutes grandes les portes du bien-être à l'école</i>, a permis à plusieurs conférenciers et conférencières de venir présenter les constats de leurs travaux sur ce sujet. La page Web de la Stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école a été dévoilée lors cet événement qui a réuni près de 10 000 intervenants scolaires. Cette page regroupe des outils destinés au personnel scolaire et visant à leur permettre de développer et de consolider leurs connaissances sur divers sujets comme les compétences sociales et émotionnelles et le climat scolaire. On y retrouve, entre autres, le webinaire <i>Le bien-être au cœur de nos pratiques</i>, qui présente différentes activités et ressources pour favoriser le développement de leur expertise dans leur rôle d'adultes bienveillants. ▪ Un webinaire sur le développement des compétences sociales et émotionnelles a été élaboré pour le personnel scolaire au cours de l'année 2022-2023. ▪ La formation <i>Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel</i> a été diffusée en août 2024. Elle vise à soutenir le réseau scolaire dans ses obligations de formation introduites par la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i> qui a modifié la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (art. 75.1 et 215) et la <i>Loi sur l'enseignement privé</i> (art. 63.1 et 65.2).	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			- Du 17 au 21 mars 2025 s'est tenue la première édition de la Semaine de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles, lors de laquelle des outils ont été rendus disponibles pour le personnel scolaire. Cette semaine vise à favoriser le développement de relations interpersonnelles harmonieuses et respectueuses ainsi que des stratégies favorisant l'adoption de comportements empreints de civisme qui contribuent au bien-être de tous. - Le 18 mars 2025, le Référentiel sur le bien-être des élèves a été diffusé. Il vise à soutenir le réseau scolaire dans l'amélioration des différents déterminants qui contribuent au bien-être en milieu scolaire, selon l'approche du climat scolaire. Des initiatives régionales ont aussi été réalisées par les ASR-CVI à travers des activités de formation, des conférences, des journées régionales et de l'accompagnement dans les milieux sur le développement des compétences sociales et émotionnelles du personnel scolaire.	
10. Accompagner le milieu scolaire dans une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle ou de genre et de la diversité des familles	MEQ	Fédération des comités de parents du Québec, BLCHT	Dans le but d'outiller différents acteurs du milieu scolaire pour une prise en compte de la diversité sexuelle et de genre en milieu scolaire, les actions suivantes ont été posées : - En 2021, le MEQ a diffusé le guide Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre. Il a aussi accompagné, durant la période 2020-2025, certains CSS dans la rédaction de guides ou de politiques concernant les meilleures pratiques d'inclusion. - En août 2024, le MEQ a diffusé au réseau scolaire une formation sur l'intimidation et la violence pour soutenir les organismes scolaires dans leurs nouvelles obligations découlant de la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i>, notamment l'obligation de former le personnel concernant l'intimidation, la violence et les violences à caractère sexuel. - La diffusion de deux capsules vidéo informatives était initialement prévue pour sensibiliser les adultes prenant les décisions éducatives dans les milieux scolaires. Le contenu de ces capsules vidéo sera intégré à un module complémentaire à la formation sur l'intimidation et la violence Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel, qui portera sur les réalités vécues par les élèves de la diversité sexuelle et de genre. La diffusion de ce module est prévue pour 2026-2027. - La majorité des contenus obligatoires en éducation à la sexualité implantés en 2018 ont été intégrés dans le nouveau programme d'études CCQ au primaire et au secondaire, qui a remplacé	Partiellement réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			celui d'<i>Éthique et culture religieuse</i>. Ce programme permet d'aborder des éléments de contenu reliés au sexe et au genre, dont les stéréotypes et leurs possibles effets nuisibles. Ce faisant, il contribue à favoriser le respect des différences individuelles et le développement de relations égalitaires, aidant ainsi à prévenir le sexisme ainsi que les violences sexuelle et conjugale. ▪ Chaque établissement doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence, qui doit désormais prévoir une section spécifique sur la violence à caractère sexuel, une forme de violence qui concerne également les violences motivées notamment par l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle et l'homophobie. Ainsi, par ses travaux et son accompagnement autour du modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence, le MEQ aide les milieux scolaires à répondre à cette obligation. ▪ Plusieurs initiatives régionales portées par les ASR-CVI ont été réalisées en lien avec l'inclusion de tous les élèves, notamment ceux de la diversité sexuelle et de genre.	
11. Collaborer aux travaux visant le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l'intimidation	MEQ	MES	Cette mesure consistait à présenter les aspects de la socialisation présents dans le nouveau référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante et le travail d'architecture sociale qui contribue au mieux vivre-ensemble. ▪ En 2021-2022, le nouveau personnel des CSS a reçu une formation sur les aspects relatifs à la socialisation, à la prise en compte des compétences sociales et relationnelles ainsi qu'aux facteurs de risque, de protection et de prévention chez les clientèles plus vulnérables. ▪ Une présentation magistrale destinée à l'ensemble du personnel scolaire (tous les adultes travaillant auprès des élèves) et portant sur la prévention et l'intervention en situation de violence et d'intimidation, dont les violences à caractère sexuel, a été rendue disponible en janvier 2024. ▪ La formation Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel, mentionnée précédemment, a été rendue disponible au réseau. ▪ Comme décrit dans la mesure 9, s'est aussi tenue la première édition de la Semaine de prévention de la violence et de l'intimidation, dont des activités étaient notamment destinées au personnel scolaire.	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
12. Poursuivre le déploiement d'agentes et agents de soutien régionaux climat, violence et intimidation (ASR-CVI) ayant pour mission d'accompagner le réseau scolaire dans le maintien d'un climat sain, sécuritaire et positif	MEQ	—	Cette mesure visait à accompagner les CSS, les CS ainsi que les écoles pour leur permettre de répondre à leurs obligations et leurs responsabilités prévues dans la <i>Loi sur l'instruction publique</i>. Les ASR-CVI ont pour mandat d'assurer, au sein de la région administrative qui leur est assignée, le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence. Ils accompagnent et soutiennent aussi le réseau scolaire en fonction des besoins et des priorités déterminés localement en matière de climat scolaire positif et bienveillant et de lutte contre la violence et l'intimidation. L'objectif de la mesure a été atteint, puisqu'au 31 mars 2025, les 17 régions administratives du Québec étaient accompagnées par 14 ASR-CVI. De façon analogue à la répartition des directions régionales du MEQ abolies en 2014, certaines régions ont été regroupées et sont accompagnées par un ASR-CVI. Il s'agit de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ainsi que des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. À l'inverse, deux ASR-CVI desservent la région de la Côte-Nord. Le réseau scolaire anglophone est soutenu par un ASR-CVI dédié aux CS anglophones couvrant l'ensemble du Québec. Les milieux scolaires accueillant des élèves des Premières Nations et Inuit sont soutenus par l'ensemble des ASR-CVI.	Réalisée
13. Comprendre et prévenir la polarisation des discours pouvant mener à des conflits, à des violences ou à de l'intimidation	MEQ	CSS, ASR-CVI, chercheurs et chercheuses dont les travaux portent sur le climat interculturel des écoles, Recherche et actions sur les polarisations sociales	La mesure comptait deux objectifs : d'une part, brosser un portrait des manifestations de polarisation et les cartographier de façon à prévoir des outils et un accompagnement différencié selon les besoins; d'autre part, sensibiliser les milieux aux différentes formes de polarisation et à leurs conséquences sur le vivre-ensemble. Les actions mises en place ont dépassé les objectifs initiaux en permettant de soutenir l'action et les collaborations régionales. Les principaux défis ont été de soutenir la compréhension de ce phénomène émergent d'une grande complexité et de mobiliser les principaux acteurs concernés. La mesure a permis de créer les outils et services suivants : - du matériel et des activités de formation pour le réseau scolaire (webinaires, guides, journée régionale); - de l'accompagnement et du soutien spécialisés.	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			Au cours de l'année 2024-2025, le service de soutien destiné aux intervenants du réseau de l'éducation offert par l'équipe clinique Polarisation du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal s'est poursuivi. Dans le contexte de l'Accompagnement juste à temps sur les polarisations (AJAT-P), des séances récurrentes d'aide et d'échange sans rendez-vous ont été offertes dans le but de répondre rapidement aux interrogations du personnel scolaire et des équipes de soutien associées au MEQ. De plus, un service aux écoles a été offert par l'équipe d'accompagnement clinique pour répondre à des besoins immédiats ou à une situation nécessitant un niveau de confidentialité accru. En octobre 2024 a eu lieu l'événement de formation/concertation régionale en contexte de polarisation sociale, auquel plusieurs ASR-CVI ont contribué et participé. Plusieurs autres travaux ont été effectués, comme l'ajustement des instruments existants pour étudier le climat scolaire ou interculturel pour une prise en compte des polarités sociales émergentes en contexte scolaire. La collaboration du MIFI était initialement prévue pour cette mesure, mais elle n'a pas été effective.	
14. Accompagner les organismes dans la mise en place de mesures en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir	MEQ	RLSQ, CQL, SPORTSQUÉBEC, Sport'Aide	L'objectif de répondre à la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 12 juin 2018 a été atteint. Cette motion visait à soutenir les organismes dans l'application des nouvelles exigences gouvernementales pour favoriser un milieu sain et sécuritaire en contexte sportif pour tous les jeunes du Québec. Les crédits investis ont permis d'assurer l'opérationnalisation de l'officier indépendant des plaintes, un mécanisme autonome administré par le Regroupement Loisir et Sport du Québec. De plus, le MEQ a pu accompagner les organismes de loisir et de sport dans la mise en place de leurs règlements de sécurité, lesquels incluent des dispositions en matière de protection de l'intégrité.	Réalisée
15. Diffuser auprès des jeunes, des parents ainsi que des intervenants et intervenantes du milieu sportif des outils révisés plus inclusifs pour promouvoir une pratique sportive saine et sécuritaire	MEQ	SPORTSQUÉBEC, ambassadrices et ambassadeurs de l'esprit sportif, Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec,	L'objectif de cette mesure était de réviser les outils de promotion de l'esprit sportif fondés sur des valeurs communes, dans le but de mieux outiller les intervenants et intervenantes du milieu du loisir et du sport. Depuis 2020, plusieurs étapes structurantes ont été franchies. Un énoncé conceptuel sur l'esprit sportif et un autre sur l'éthique en loisir et en sport ont notamment été élaborés. Des outils ont également été réalisés. Leur diffusion a été retardée à l'été 2025.	Partiellement réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
		RSEQ, FÉÉPEQ, AQLP (AQAIRS, AQLM, ARAQ), CQL		
16. Poursuivre et renforcer la promotion de valeurs positives dans la pratique des loisirs et des sports	MEQ	Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec, Sport'Aide, CQL, RLSQ, SPORTSQUÉBEC	Cette mesure a été mise en œuvre jusqu'au 31 mars 2023. Son objectif était de sensibiliser largement les jeunes, les fédérations et les clubs sportifs ainsi que les organismes aux notions d'éthique, de respect et de valeurs positives dans le loisir et le sport, tout en faisant connaître la plateforme SportBienÊtre.ca et en promouvant les services de l'organisme Sport'Aide. Grâce au financement alloué, 119 conférences ont été réalisées dans le cadre du projet des ambassadeurs de l'esprit sportif, rejoignant 15 059 personnes à travers le Québec. Cette mesure a aussi permis de soutenir des initiatives structurantes telles que la Semaine du respect et de l'intégrité en hockey (Hockey Québec) et un projet de lutte contre l'intimidation en camps.	Partiellement réalisée
Orientation 3 – Accroître les initiatives pour les personnes en contexte de vulnérabilité				
17. Réaliser un plan de communication annuel qui comporte des stratégies et des moyens de communication actuels et adaptés aux différentes clientèles afin de les sensibiliser aux phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation	MFA	MEQ, MES, MJQ, MSP, MSSS, OPHQ, SA, SPRNI, SAJ, SCF, SCG	La campagne de sensibilisation « La cyberintimidation, ça passe pas » s'est déclinée sous la forme de cinq courtes capsules rappelant que la cyberintimidation est inacceptable. Le volet jeune de cette campagne a été diffusé à trois reprises, soit du 3 au 31 mars 2022, du 3 au 31 mars 2023 et du 8 novembre au 1^{er} décembre 2024. Quant au volet adulte, il a été diffusé à deux reprises, soit du 3 au 28 mai 2023 et du 20 novembre au 17 décembre 2024. L'objectif d'une diffusion annuelle d'un moyen de sensibilisation, à partir de 2021-2022, a donc été respecté. Il ressort d'un sondage postcampagne réalisé en juin 2022 que huit jeunes sur dix (81 %) ont retenu de la campagne que la cyberintimidation n'a pas sa place. De plus, 82 % des jeunes ont mentionné avoir pris conscience que la cyberintimidation entraîne des conséquences sur les gens. Ce sont aussi 77 % des jeunes qui ont affirmé que la campagne les a amenés à réfléchir sur leur façon d'utiliser les réseaux sociaux. En plus d'avoir reçu une appréciation globale de plus de 7,5 sur 10, cette campagne a fait partie du Top 10 des meilleures campagnes publicitaires du mois de mars 2022 du site Web Grenier.	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025												
18. Réviser les modalités du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation pour répondre davantage aux besoins des organismes et des milieux, notamment en permettant la réalisation de projets sur une plus longue période	MFA	—	Le 7 septembre 2021, le Conseil du trésor a approuvé le cadre normatif du Programme, offrant ainsi la possibilité aux organismes à but non lucratif d'obtenir un financement allant jusqu'à 150 000 \$ pour réaliser des projets d'une durée maximale de 36 mois. Ce Programme prenait fin le 31 mars 2024. Le Programme visait un appel de projets par année, à partir de 2021-2022. Au total, trois appels de projets ont été lancés, soit en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024, et 65 projets ont été financés. Il est à noter que pour l'édition 2023-2024, les projets devaient viser une période maximale de 18 mois. Aucun appel de projets n'a été réalisé en 2024-2025, puisque les crédits disponibles ne permettaient pas de procéder à un appel de projets. Les cibles concernant la durée des projets déposés par les organismes n'ont toutefois pas toujours été atteintes, vu l'engouement plus prononcé pour les projets de longue durée, comme en témoigne le tableau suivant. <table><tr><th>Cible</th><th>Nombre d'organismes ayant déposé un projet Édition 2021-2022</th><th>Nombre d'organismes ayant déposé un projet Édition 2022-2023</th></tr><tr><td>Au moins 30 organismes ayant déposé un projet d'un an</td><td>10</td><td>6</td></tr><tr><td>Au moins 15 organismes ayant déposé un projet de deux ans</td><td>23</td><td>12</td></tr><tr><td>Au moins 5 organismes ayant déposé un projet de trois ans</td><td>52</td><td>40</td></tr></table>	Cible	Nombre d'organismes ayant déposé un projet Édition 2021-2022	Nombre d'organismes ayant déposé un projet Édition 2022-2023	Au moins 30 organismes ayant déposé un projet d'un an	10	6	Au moins 15 organismes ayant déposé un projet de deux ans	23	12	Au moins 5 organismes ayant déposé un projet de trois ans	52	40	Réalisée
Cible	Nombre d'organismes ayant déposé un projet Édition 2021-2022	Nombre d'organismes ayant déposé un projet Édition 2022-2023														
Au moins 30 organismes ayant déposé un projet d'un an	10	6														
Au moins 15 organismes ayant déposé un projet de deux ans	23	12														
Au moins 5 organismes ayant déposé un projet de trois ans	52	40														
19. Sensibiliser la population, même au plus jeune âge, à l'importance d'entretenir de saines relations familiales à l'égard du patrimoine financier	MSSS	—	L'idée initiale de créer un jeu de société sensibilisant la population sur l'importance d'entretenir de saines relations familiales à l'égard du patrimoine financier a dû être revue, puisque l'approche auprès de partenaires spécialisés n'a pas donné le résultat escompté. Par conséquent, une capsule d'information portant sur la maltraitance matérielle et financière a été tournée en 2022-2023 et intégrée à une campagne publicitaire grand public, intitulée <i>La maltraitance, parlons-en</i>, diffusée en 2023-2024, puis de nouveau en 2024-2025.	Réalisée												

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
20. Reconnaître la contribution exemplaire d'individus, d'organismes scolaires et d'organisations dans la création d'environnements sécuritaires et inclusifs par la remise du prix <i>Ensemble contre l'intimidation</i> .	MFA	MEQ	Le prix Ensemble contre l'intimidation, décerné par le gouvernement, visait à honorer une personne, une organisation et un milieu scolaire ou d'enseignement qui, grâce à leurs actions et à leur engagement, contribuent à prévenir et à contrer l'intimidation et la cyberintimidation. Les deux éditions planifiées du prix <i>Ensemble contre l'intimidation</i> ont eu lieu. La première, prévue en 2021-2022, a toutefois été reportée à l'année 2022-2023 en raison de la pandémie de COVID-19. Elle s'est tenue le 1^{er} décembre 2022 à l'hôtel Hilton Québec, alors que la seconde a eu lieu le 10 octobre 2024 à l'Assemblée nationale du Québec. Malgré la promotion faite, le nombre de candidatures déposées n'a toutefois pas atteint la cible visée, soit 50 candidatures par édition. Le nombre de candidatures déposées pour l'édition 2022-2023 a atteint 28, alors qu'il était de 12 pour l'édition 2024-2025. La pandémie de COVID-19, la grève dans le milieu scolaire en 2024 et le nombre élevé de prix gouvernementaux figurent parmi les raisons qui pourraient expliquer ces résultats.	Réalisée
21. Mettre sur pied des activités de sensibilisation sur l'importance d'entretenir des relations exemptes d'intimidation et de favoriser un environnement bienveillant dans les habitations collectives pour personnes âgées	MSSS	BLCHT, AQDR, RQRA, RQOH	Déployé en 2022, le jeu sérieux La P'tite vie en résidence vise à sensibiliser les résidents et résidentes, le personnel et les directions des résidences privées pour aînés à l'intimidation, à ses conséquences et aux moyens de la prévenir et de la contrer. Il est le fruit d'une recherche-action, réalisée par le Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville, à laquelle plusieurs acteurs ont participé. Ce projet visait initialement à sensibiliser 1 800 personnes à l'intimidation, soit 600 personnes par année durant trois ans. Or, en date du 31 mars 2025, près de 8 000 personnes ont été rejointes par celui-ci. Parmi ces personnes, 2 000 ont participé aux 63 ateliers de formation et aux 40 séances d'animation de groupe, soit 1 200 personnes âgées et 800 gestionnaires, membres du personnel et intervenants et intervenantes. Le taux de satisfaction des personnes participantes est de 100 %.	Réalisée
22. Produire et rendre disponibles des outils visant à sensibiliser la population à l'intimidation dont peuvent être victimes les personnes handicapées	OPHQ	—	La mesure avait pour objectif de sensibiliser les jeunes d'environ 10 à 12 ans à l'intimidation vécue par les personnes handicapées. Elle visait plus précisément à produire et à diffuser de courtes vidéos de sensibilisation ainsi qu'un document d'accompagnement destiné à différentes personnes qui interviennent auprès des jeunes.	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			La mise en œuvre de la mesure s'est déroulée telle que planifiée. Les outils produits sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'OPHQ et sont référencés sur Québec.ca, dans la boîte à outils de la section Intimidation. Des activités de promotion, incluant du placement média, ont eu lieu au printemps et à l'automne 2024. L'objectif d'atteindre 3 000 visionnements pour les trois vidéos de sensibilisation diffusées sur la chaîne YouTube de l'OPHQ a été atteint.	
23. Soutenir l'acquisition de connaissances sur le phénomène de l'intimidation homophobe et transphobe en région	BLCHT	CR-DSPG	L'objectif de la mesure visait à identifier les actions à mettre en place pour prévenir et contrer efficacement l'intimidation homophobe et transphobe, dans le contexte particulier des milieux régionaux. Pour ce faire, le BLCHT a confié à la Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres (CR-DPSG) la réalisation d'une recherche visant à documenter les expériences de (cyber)intimidation, de (cyber)harcèlement et de (cyber)agression vécus par les personnes LGBTQ+ au Québec dans les contextes scolaire, de travail et communautaire. La CR-DSPG a repris le questionnaire développé pour l'EQRS 2022 par l'ISQ. La recherche analyse les prévalences de (cyber)agression, de (cyber)intimidation et de (cyber)harcèlement et les ventile selon les caractéristiques sociodémographiques d'intérêt. Elle rend compte également des variations territoriales. Déposé au printemps 2025, le rapport de recherche brosse un portrait inquiétant de la situation de (cyber)agression, de (cyber)intimidation et de (cyber)harcèlement dont sont victimes les personnes LGBTQ+ au Québec, notamment chez les personnes trans et non binares. Les taux de prévalence surpassent largement ceux observés auprès des personnes de 12 ans et plus dans la population générale.	Réalisée
24. Élaborer une trousse d'outils pour soutenir les divers milieux engagés dans la lutte contre l'intimidation à caractère homophobe et transphobe	BLCHT	CR-DSPG et partenaires communautaires LGBTQ+	L'objectif de cette mesure était d'outiller, au moyen d'une trousse, les intervenantes et les intervenants accompagnant des personnes victimes d'intimidation homophobe et transphobe, notamment en région. Cette trousse prévoyait par exemple des capsules, des documents explicatifs et des documents de référence aidant les intervenantes et les intervenants à mieux cerner les réalités vécues par les groupes en situation de vulnérabilité. Le financement accordé par le MFA au projet du GRIS-Québec dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation (édition 2021) a permis au BLCHT de répondre en	Partiellement réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			partie à ce besoin. Ledit projet consistait à déployer une trousse d'outils pour contrer l'intimidation et la discrimination en valorisant l'inclusion de la différence dans le but de soutenir les personnes immigrantes ou issues de l'immigration, les personnes autochtones, noires et de couleur faisant partie de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres sur le territoire de la Capitale-Nationale. La diffusion Web de la trousse en mars 2025 a par ailleurs permis d'étendre l'influence du projet à d'autres régions.	
25. Actualiser la trousse média sur l'intimidation en fonction des données les plus à jour	MFA	INSPQ, membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation	Le déploiement de cette mesure s'est déroulé comme prévu. Malgré le faible taux de réponse obtenu, un sondage mis en ligne en 2021 pour connaître les besoins des utilisateurs de la trousse média a permis d'alimenter les réflexions entourant son actualisation et sa mise à jour en continu ainsi que les activités de transfert de connaissances à réaliser. La trousse média a ensuite été mise à jour progressivement. Les textes portant sur la prévention de l'intimidation et sur l'intimidation vécue par certains groupes de la population (par ex. : jeunes, adultes, Autochtones, personnes de la diversité sexuelle et de genre) et dans certains contextes (par ex. : en contexte sportif) ont ainsi été actualisés. Deux infographies présentant des informations clés ont également été réalisées. Elles s'intitulent L'intimidation et la cyberintimidation : de quoi s'agit-il? et L'intimidation et la cyberintimidation chez les jeunes .	Réalisée
Mesure destinée aux milieux autochtones				
26. Élaborer et soutenir des projets et des initiatives visant à prévenir et à contrer l'intimidation auprès des élèves, des étudiants et des étudiantes autochtones	MEQ, MES	—	L'objectif de cette mesure était de favoriser la réalisation de projets visant la promotion d'un climat scolaire positif et bienveillant. Les organismes ont été invités à déposer des projets s'appuyant non seulement sur les données de recherche en la matière, mais également sur les besoins exprimés par les milieux. Pour le MEQ, la mesure a permis de financer les initiatives des écoles sur communauté autochtone non conventionnée telles que des journées ou des semaines thématiques, l'aménagement de lieux sécuritaires et bienveillants, la valorisation de comportements positifs et l'embauche de ressources. D'autres projets structurants ont aussi pu être réalisés par les organismes, par exemple : une formation sur les apprentissages sociaux émotionnels, un guide d'accueil et d'inclusion des élèves autochtones, des formations de jeunes leaders positifs et des capsules vidéo sur la santé mentale et	Réalisée

Mesure	Responsabilité	Collaboration	Bilan des activités réalisées	État d'avancement au 31 mars 2025
			l'intimidation à l'attention des élèves. De plus, des intervenants et intervenantes ont pu être embauchés. Le MES a financé des projets dans les sept établissements d'enseignement supérieur suivants : ▪ Université de Sherbrooke (Pôle régional en enseignement supérieur de l'Estrie) : plateforme numérique de partage de mises en situation d'intimidation et de discrimination vécues par des personnes étudiantes autochtones; ▪ Université du Québec en Outaouais (Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais) : formation des adultes en position d'autorité; ▪ Université du Québec à Chicoutimi (Pôle régional en enseignement supérieur – Ensemble pour faire grandir et rayonner l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean) : réalisation d'un documentaire, utilisation de vidéos réalisées par La Boîte Rouge VIF et élaboration de fiches pédagogiques; ▪ Cégep de Sorel (Pôle d'enseignement supérieur – Montérégie) : guide pédagogique à l'intention des enseignantes et enseignants en petite enfance; ▪ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Pôle d'enseignement supérieur secteur minier) : outil d'analyse de la pertinence culturelle autochtone des programmes de formation postsecondaire menant à des emplois dans le secteur minier; ▪ Cégep de Sept-Îles (Pôle d'enseignement supérieur de la Côte-Nord) : grille d'évaluation des projets bienveillants; ▪ Collège Montmorency (Pôle lavallois d'enseignement supérieur) : divers projets mettant en valeur la culture inuite. Ces projets avaient pour objectifs de répondre aux particularités du milieu ciblé, de sensibiliser la population étudiante aux effets de l'intimidation et de la cyberintimidation, d'en favoriser la diminution en classe et hors classe et d'être créés en partenariat avec un ou des organismes autochtones dans une optique de sécurisation culturelle. Puisque la cible était d'un projet réalisé par année, cette mesure a dépassé l'objectif souhaité.	

Coordination et évaluation du Plan d'action concerté 2020-2025

Pour élaborer et assurer la réalisation du Plan d'action concerté 2020-2025, le Comité de travail interministériel sur l'intimidation s'est rencontré à 11 reprises entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2025. En plus de ces échanges, des communications ont régulièrement été transmises à l'ensemble des membres du comité, tout au long de la mise en œuvre, pour partager l'information, harmoniser les actions et veiller à l'atteinte des objectifs de chaque mesure.

En collaboration avec les MO porteurs de mesures, un comité d'évaluation a été mis sur pied pour rédiger le cadre de suivi et d'évaluation préliminaire du Plan d'action concerté 2020-2025, dont une copie a été transmise au Secrétariat du Conseil du trésor le 4 novembre 2021. Ce document présentait notamment le modèle logique, le gabarit de la fiche de suivi, les stratégies d'évaluation préliminaires de certaines mesures ainsi que le tableau des différents indicateurs de résultats qui ont fait l'objet de suivi pour chacune des mesures.

Les MO porteurs de mesures ont soumis annuellement au Ministère les fiches de reddition de comptes pour leur(s) mesure(s) respective(s), en précisant les activités réalisées, les crédits dépensés et les livrables produits.

Conformément à ce que prévoyait la planification, un bilan provisoire brossant un portrait de l'état d'avancement des mesures en date du 31 mars 2023 a été réalisé, en collaboration avec les MO porteurs des mesures, dans le but de faciliter le pilotage des actions. Un [tableau récapitulatif](#) a été diffusé à cet effet sur Québec.ca.

Par ailleurs, à titre de responsable de la mesure 1, le Ministère a mis en place, en octobre 2021, un Comité d'experts sur l'intimidation et la cyberintimidation, qui avait notamment pour mandat d'analyser et de valider les outils de prévention et d'intervention s'adressant à différentes clientèles. Ces outils sont maintenant déposés sur Québec.ca. Le comité couvre les champs d'expertise suivants : la diversité sexuelle et de genre, les jeunes, la violence en contexte sportif, la cyberintimidation, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Plusieurs MO ont réalisé l'évaluation des mesures sous leur responsabilité. C'est le cas notamment du MSP pour [l'évaluation de la mesure SEXTO](#) (mesure 3), du MEQ pour [l'évaluation du déploiement des agentes et agents de soutien régionaux climat, violence et intimidation \(ASR-CVI\)](#) (mesure 12) et du Ministère pour [l'évaluation du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation](#) (mesure 18).

Par ailleurs, les mesures 1 et 26, qui devaient initialement faire l'objet d'une évaluation, n'ont pas été évaluées étant donné la levée de cette exigence par le Secrétariat du Conseil du trésor en juillet 2023. À cet égard, les évaluations ont été remplacées par des redditions de comptes couvrant la période de mise en œuvre jusqu'au 31 mars 2025.

Évaluation de la mesure SEXTO

L'objectif premier de SEXTO était de permettre aux écoles et aux services de police du Québec d'agir dans un cadre défini avec des outils et une démarche d'intervention lors d'incidents de sextage dénoncés en milieu scolaire, pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes par une prise en charge rapide. L'évaluation de cette mesure a permis de démontrer que la satisfaction globale en ce qui a trait à la méthode d'intervention SEXTO est très élevée chez la plupart des personnes rencontrées, qu'elles soient issues du secteur scolaire, policier ou judiciaire. L'évaluation souligne notamment que selon les partenaires du projet SEXTO, les objectifs visés de la méthode sont atteints, en particulier en ce qui concerne :

- la réduction des délais d'intervention – quelques jours au lieu de plusieurs mois;
- la minimisation des conséquences psychologiques et sociales du sextage, principalement sur les victimes, par leur sécurisation et leur encadrement rapides;
- la minimisation des conséquences judiciaires sur les instigateurs et instigatrices d'incidents de sextage, qui évitent une judiciarisation en cas d'acte impulsif.

Les membres des corps de police et les procureures et procureurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation affirment d'une seule voix que la méthode SEXTO allège leur travail, en particulier celui lié aux enquêtes, en plus de participer à désengorger le système judiciaire.

Évaluation du déploiement des ASR-CVI

L'évaluation du déploiement des ASR-CVI, effectuée au cours de l'année 2024-2025, a quant à elle permis de fournir une analyse détaillée sur la mise en œuvre, la pertinence, la cohérence et l'efficacité de la mesure. Les constats d'évaluation établissent que cette mesure est satisfaisante, puisqu'elle contribue, entre autres, à l'amélioration des pratiques et au respect des exigences légales.

Évaluation du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation

Le programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation (Programme) était l'une des mesures phares du Plan d'action et avait pour but de contribuer à la lutte contre l'intimidation ainsi qu'à la prévention de celle-ci, en soutenant la réalisation de projets ponctuels par des organismes qui accompagnent directement les clientèles concernées. Son évaluation a démontré que :

- Le portefeuille de projets soutenus entre 2020 et 2025 était diversifié au regard des phénomènes d'intimidation et de cyberintimidation, des régions couvertes, de la portée et de la durée de réalisation des projets, des milieux visés, des types d'activités réalisées ainsi que des clientèles vulnérables et des catégories d'âge ciblées.
- Plusieurs éléments du Programme répondaient de façon satisfaisante aux besoins des organismes et des milieux, que ce soit relativement à la durée de réalisation des projets, aux documents administratifs, à l'enveloppe financière annuelle et à l'accompagnement offert par le Ministère.

- Le sondage auprès des organismes qui ont reçu le soutien financier a indiqué que :
 - 70 % d'entre eux estiment que le respect entre les personnes s'est amélioré dans leur milieu d'intervention;
 - 63 % des organismes ont la perception que le climat de bienveillance s'est amélioré avec la réalisation de leur projet;
 - 78 % considèrent que les attitudes des participants et participantes à leur projet se sont améliorées;
 - 67 % pensent que les comportements au sujet de l'intimidation se sont améliorés.
- Le Programme a répondu à la grande majorité des paramètres de conformité et de qualité. Il a également répondu aux exigences d'efficacité opérationnelle en surpassant la majorité des cibles fixées pour ses objectifs spécifiques.
- L'analyse de son chevauchement avec d'autres interventions provinciales et fédérales a indiqué qu'il n'existe pas d'autre intervention dédiée spécifiquement au soutien des organismes pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation, bien que plusieurs interventions provinciales et fédérales visent des sujets interdépendants tels que la lutte contre la violence ou la discrimination, l'inclusion et le respect de la diversité, etc.

Bilan financier

Le Plan d'action concerté 2020-2025 prévoyait 20 M\$ en investissements gouvernementaux auxquels se sont ajoutés 9,6 M\$ provenant des MO à même leur budget régulier.

Les crédits prévus pour chacune des mesures ont été révisés annuellement, lors de l'étude des crédits détaillés. Le tableau II présente les crédits planifiés, les crédits révisés et les dépenses réalisées pour chacune des mesures ainsi que les engagements financiers prévus et les dépenses réalisées par les MO.

Le bilan financier du Plan d'action concerté 2020-2025 indique que la somme totale de 25 024 540 \$ a été utilisée pour réaliser les actions prévues et qu'un montant résiduel de 4 580 810 \$ n'a pas été dépensé. Le taux d'exécution financière du Plan d'action est donc établi à hauteur de 85 %. Cet écart repose essentiellement sur les éléments suivants :

- le report de certaines mesures en raison de la pandémie de COVID-19 (mesures 1, 16 et 17);
- les coûts moins élevés pour la création et l'animation d'une plateforme d'échange de pratiques sur l'intimidation et pour l'étude sur les facteurs de risque, de protection et de prévention pour mieux prévenir la cyberintimidation auprès des personnes âgées (mesures 1 et 6);
- la réalisation de mesures à l'interne plutôt qu'à l'externe (mesures 5, 8 et 10);

- la décision du gouvernement de suspendre les placements publicitaires sur Meta (Facebook et Instagram) et de diminuer les montants alloués aux campagnes publicitaires, dont la campagne « La cyberintimidation, ça passe pas » (mesure 17);
- l'absence d'appels de projets en 2020-2021 (pandémie de COVID-19) et en 2024-2025 (crédits réservés pour le financement des projets des éditions précédentes) dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation (mesure 18);
- les dépenses moins élevées que prévu pour les déplacements des finalistes lors de la remise du prix *Ensemble contre l'intimidation* (mesure 20);
- le financement moindre que prévu des initiatives menées auprès des élèves et des étudiants et étudiantes autochtones (mesure 26).

Tableau II – Bilan financier du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025

	Mesure	Responsabilité	Crédits planifiés	Crédits révisés	Dépenses réalisées	Engagement financier des MO	Dépenses réalisées par les MO
	Mesure centrale		3 989 900 \$	3 346 969 \$	2 543 882 \$	0 \$	0 \$
1	Adopter une stratégie de communication numérique dans le but de regrouper au même endroit de l'information sur l'intimidation et la cyberintimidation, de proposer des outils de prévention et d'intervention auprès de différentes clientèles ainsi que de faciliter les échanges entre les intervenants et intervenantes de même que l'orientation vers des ressources d'aide	MFA	2 384 900 \$	1 741 969 \$	938 882 \$	0 \$	0 \$
2	Réaliser un portrait statistique global de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec pour faire progresser les connaissances	MFA	1 605 000 \$	1 605 000 \$	1 605 000 \$	0 \$	0 \$
	Orientation 1 : intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation		2 472 300 \$	2 695 731 \$	2 264 426 \$	53 150 \$	157 415 \$
3	Soutenir la mise en place d'un modèle d'intervention concertée entre les milieux policier, judiciaire et scolaire en cas de cyberintimidation découlant d'incidents de partage non consensuel de photos intimes (SEXTO)	MSP	1 472 300 \$	1 695 731 \$	1 547 222 \$	53 150 \$	53 307 \$
4	Informar la population sur les conséquences de l'hostilité en ligne visant les femmes, notamment celles qui prennent la parole dans l'espace public, et sur les recours légaux possibles pour les victimes	SCF	350 000 \$	350 000 \$	241 902 \$	0 \$	104 108 \$
5	Prévenir les situations de demandes répétées et de partage non consensuel d'images à caractère sexuel ou intime chez les jeunes de 11 à 24 ans et intervenir de façon éthique dans ces situations	MEQ, MES	375 000 \$	375 000 \$	282 000 \$	0 \$	0 \$
6	Étudier les facteurs de risque, de protection et de prévention pour mieux prévenir la cyberintimidation auprès des personnes âgées	MSSS	275 000 \$	275 000 \$	193 302 \$	0 \$	0 \$
	Orientation 2 : assurer un climat sain, sécuritaire et positif pour l'ensemble des jeunes		2 142 800 \$	2 144 800 \$	1 672 540 \$	9 252 200 \$	9 669 908 \$
7	Accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration de lignes directrices pour baliser les interventions et les responsabilités relatives à l'utilisation éthique du numérique	MEQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
8	Soutenir les apprentissages sur l'utilisation responsable des médias sociaux et des technologies chez les jeunes pour les amener à devenir des citoyens et citoyennes responsables à l'ère du numérique	MEQ	450 000 \$	350 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
9	Soutenir le développement des compétences et de l'expertise du personnel scolaire en matière de relations saines et positives	MEQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	96 425 \$
10	Accompagner le milieu scolaire dans une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle ou de genre et de la diversité des familles	MEQ	50 000 \$	110 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
11	Collaborer aux travaux visant le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l'intimidation	MEQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

	Mesure	Responsabilité	Crédits planifiés	Crédits révisés	Dépenses réalisées	Engagement financier des MO	Dépenses réalisées par les MO
12	Poursuivre le déploiement d'ASR ayant pour mission d'accompagner le réseau scolaire dans le maintien d'un climat sain, sécuritaire et positif	MEQ	0 \$	0 \$	0 \$	6 500 000 \$	6 394 863 \$
13	Comprendre et prévenir la polarisation des discours pouvant mener à des conflits, à des violences ou à de l'intimidation	MEQ	250 000 \$	292 000 \$	456 995 \$	0 \$	0 \$
14	Accompagner les organismes dans la mise en place de mesures en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir	MEQ	677 800 \$	677 800 \$	972 800 \$	2 322 200 \$	3 106 370 \$
15	Diffuser auprès des jeunes, des parents ainsi que des intervenants et intervenantes du milieu sportif des outils révisés plus inclusifs pour promouvoir une pratique sportive saine et sécuritaire	MEQ	90 000 \$	90 000 \$	55 000 \$	55 000 \$	72 250 \$
16	Poursuivre et renforcer la promotion de valeurs positives dans la pratique des loisirs et des sports	MEQ	625 000 \$	625 000 \$	187 745 \$	375 000 \$	0 \$
Orientation 3 : accroître les initiatives pour les personnes en contexte de vulnérabilité			9 395 000 \$	9 812 500 \$	6 729 672 \$	300 000 \$	460 997 \$
17	Réaliser un plan de communication annuel qui comporte des stratégies et des moyens de communication actuels et adaptés aux différentes clientèles afin de les sensibiliser aux phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation	MFA	2 900 000 \$	2 870 000 \$	1 682 725 \$	0 \$	0 \$
18	Réviser les modalités du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation pour répondre davantage aux besoins des organismes et des milieux, notamment en permettant la réalisation de projets sur une plus longue période	MFA	5 900 000 \$	6 200 000 \$	4 494 114 \$	0 \$	139 721 \$
19	Sensibiliser la population, même au plus jeune âge, à l'importance d'entretenir de saines relations familiales à l'égard du patrimoine financier	MSSS	0 \$	0 \$	0 \$	150 000 \$	35 000 \$
20	Reconnaître la contribution exemplaire d'individus, d'organisations et d'organismes scolaires dans la création d'environnements sécuritaires et inclusifs par la remise du prix <i>Ensemble contre l'intimidation</i>	MFA	117 000 \$	174 500 \$	95 059 \$	0 \$	0 \$
21	Mettre sur pied des activités de sensibilisation sur l'importance d'entretenir des relations exemptes d'intimidation et de favoriser un environnement bienveillant dans les habitations collectives pour personnes âgées	MSSS	150 000 \$	150 000 \$	121 500 \$	150 000 \$	131 276 \$
22	Produire et rendre disponibles des outils visant à sensibiliser la population à l'intimidation dont peuvent être victimes les personnes handicapées	OPHQ	60 000 \$	100 000 \$	93 274 \$	0 \$	155 000 \$
23	Soutenir l'acquisition de connaissances sur le phénomène de l'intimidation homophobe et transphobe en région	MJQ (BLCHT)	50 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	0 \$	0 \$
24	Élaborer une trousse d'outils pour soutenir les divers milieux engagés dans la prévention et la lutte contre l'intimidation à caractère homophobe et transphobe	MJQ (BLCHT)	50 000 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
25	Actualiser la trousse média sur l'intimidation en fonction des données les plus à jour	MFA	168 000 \$	218 000 \$	168 000 \$	0 \$	0 \$
Mesure dédiée aux milieux autochtones			2 000 000 \$	2 000 000 \$	1 525 700 \$	0 \$	0 \$
26	Élaborer et soutenir des projets et des initiatives visant à prévenir et à contrer l'intimidation auprès des élèves, des étudiants et des étudiantes autochtones	MEQ, MES	2 000 000 \$	2 000 000 \$	1 525 700 \$	0 \$	0 \$
Total			20 000 000 \$	20 000 000 \$	14 736 220 \$	9 605 350 \$	10 288 320 \$

Conclusion

Les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation sont complexes et leurs conséquences peuvent être sérieuses. Le Plan d'action concerté 2020-2025, par ses orientations, ses objectifs et ses mesures, s'inscrivait dans une volonté de promouvoir et de défendre des rapports sociaux civiques, inclusifs et égalitaires, tant dans le monde réel que dans le cyberspace.

Bien que le Plan d'action ait permis de déployer des actions aux résultats intéressants en termes de sensibilisation et d'initiatives de diverses organisations, les enjeux sociaux liés à l'intimidation demeurent d'actualité. Les résultats de l'EQRS 2022² corroborent ce constat. En effet, l'enquête démontre que, tous contextes confondus, un peu plus d'une personne âgée de 12 ans et plus sur dix (12 %, soit environ 875 770 personnes) a vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation au cours des 12 mois précédant l'étude. Dans la plupart des contextes, les personnes les plus touchées sont les jeunes, les femmes, les personnes transgenres ou non binaires, les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d'une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle, les personnes dont le niveau de revenu du ménage est faible, les personnes autochtones vivant hors communauté ou appartenant à une minorité visible et les personnes qui ont une incapacité qui les limite dans leurs activités quotidiennes³.

Plusieurs actions gouvernementales sont en place pour prévenir les gestes de violence à l'égard de ces personnes, qu'il s'agisse du Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 ou du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028, pour ne nommer que ceux-là. Cela étant, l'EQRS 2022 démontre l'importance de poursuivre les actions et de soutenir l'intervention en matière d'intimidation et de cyberintimidation au fil du temps, puisque l'enjeu demeure important.

Le prochain Plan d'action permettra de poursuivre les efforts d'inclusion, d'égalité et de civisme. Il tiendra compte des complémentarités avec les diverses mesures mises en œuvre sur des sujets connexes, tout en continuant à intervenir auprès des clientèles les plus susceptibles de vivre des gestes d'intimidation et de cyberintimidation.

Annexe – Liste des organismes bénéficiaires du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation

Édition 2021	
L'Anonyme U.I.M.	2021
CARI St-Laurent	2021
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) (nouveau nom Co-Savoir depuis 2024)	2021 et 2023
Club Parentaide Beauce-Centre	2021
Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement	2021
EquiLibre	2021
ESPACE région de Québec	2021
FADOQ – Région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2021
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal	2021
GRIS-Estrie	2021
GRIS-Québec	2021
Le Marie-Terre	2021
Les enfants de l'Espoir de Hull	2021
Les Maisons des jeunes du Pontiac	2021
L'Orienthèque	2021
Maison des Familles de Granby et région	2021
Maison des jeunes des Quatre fenêtres	2021
Opération surveillance Anjou	2021
Première ressource, aide aux parents	2021
Project 10	2021
Projet LOVE : Vivre sans violence (Québec)	2021
Réseau des femmes élues de Lanaudière	2021
Réseau FADOQ	2021
Sport'Aide	2021 et 2022
Une Affaire de Famille	2021
Édition 2022	
Association des TCC des deux rives (nouveau nom Servio depuis 2024)	2022
Association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme	2022
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées	2022
Carrefour jeunesse-emploi Arthabaska	2022
Carrefour jeunesse-emploi de Frontenac	2022
Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières – MRC des Chenaux	2022

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec	2022
Fédération des communautés culturelles de l'Estrie	2022
Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais	2022
Institut Pacifique	2022
Maison des jeunes de Waterville : Les Pacifistes	2022
Maison des jeunes Escale Centre-ville (secteur Saint-Félicien)	2022
Prima Danse	2022
Printemps numérique	2022
Édition 2023	
24H ChronoSports	2023
AutonHommie, centre de ressources sur la condition masculine	2023
Bois Urbain	2023
Centre de plein air l'Estacade	2023
Centre Éclosion	2023
Centre-femmes de Rimouski	2023
Corporation du Centre des Aînés de Villaray	2023
Corporation les Adolescents et la Vie de Quartier de Chicoutimi	2023
Divers-Gens	2023
Espace Rivier	2023
Fondation Émergence	2023
L'Institut canadien pour développement neuro-intégratif (École À pas de géant)	2023
Maison de Jeunes L'Ouverture	2023
Maison de la famille de Brossard	2023
Maison de la Famille Rive-Sud	2023
Maison de parents de la Matawinie Ouest	2023
Maison des jeunes de Saint-Étienne-de-Lauzon	2023
Maison des jeunes des Basses-Laurentides	2023
Maison Marie-Frédéric	2023
Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains	2023
Pause Famille	2023
Prévention Sud-Ouest	2023
Services aux aînés des Collines (Table autonome des aînés des Collines)	2023
TransEstrie	2023

Bibliographie

1. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. *Résumé des consultations publiques pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation*, [En ligne], [s. l.], Le Ministère, c2020, 25 p.[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/intimidation/Resume_consultations_intimidation.pdf.]
2. QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>] (Consulté en juillet 2025).
3. QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>] (Consulté en juillet 2025).

